



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2019

#### PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 11 décembre 2018, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner le présent avis public du contenu du calendrier.

#### La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**.

Dates :	<b>Mardi 22 janvier 2019</b>	<b>Mardi 9 juillet 2019</b>
	<b>Mardi 12 février 2019</b>	<b>Mardi 13 août 2019</b>
	<b>Mardi 12 mars 2019</b>	<b>Mardi 10 septembre 2019</b>
	<b>Mardi 9 avril 2019</b>	<b>Mardi 8 octobre 2019</b>
	<b>Mardi 14 mai 2019</b>	<b>Mardi 12 novembre 2019</b>
	<b>Mardi 11 juin 2019</b>	<b>Mardi 10 décembre 2019</b>

Donné à L'Assomption, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim